

### Ordre du jour

- Retour du service juridique du ministère de la transition écologique
- Bilans des observations de l'enquête publique et les réponses proposées

Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, présente l'ordre du jour. Sur la base du diaporama joint au compte-rendu, la DREAL rappelle l'historique des différentes échéances de l'enquête publique puis relate les observations issues de l'enquête par thématique.

### Synthèse des principaux échanges

Questions/ Remarques	Réponses (du Préfet ou de la DREAL)
<b>Syndicat de la propriété privée rurale de l'Aube:</b> La Commission d'enquête a proposé l'exclusion de certaines parcelles, et n'en a pas retenu certaines : est-ce que ces dernières seront également exclues du périmètre ?	La DREAL indique que les demandes d'exclusion d'un certain nombre de parcelles n'ont pas été jugées opportunes par la Commission d'enquête pour des raisons de cohésion du projet soit en raison des enjeux de biodiversité, soit pour ne pas créer des enclaves. Pour les parcelles qui ont été jugée comme devant faire un examen d'opportunité sur leur possible exclusion du périmètre, la DREAL prendra attache des propriétaires pour confronter leurs enjeux à ceux de la réserve.
<b>Syndicat de la propriété privée rurale de l'Aube:</b> Il y a-t-il prévu, dans le futur, un projet d'exonération de la taxe foncière sur les parcelles privées incluses dans le périmètre ?	Il n'est pas prévu, à ce stade, de dispositifs permettant l'exonération de la Taxe Foncière pour les propriétés incluses dans le périmètre d'une RNN.
Est-ce que les projets de développement en limite de la RNN seront interdits ?	La DREAL indique que la réserve ne fera pas l'objet d'un périmètre de protection. Les projets qui se développent en dehors de la réserve sont soumis au droit commun. Ils peuvent notamment être soumis à évaluation environnementale et à étude d'impact.
Me le Maire de Conflans : Est-ce que le gestionnaire de la RNN prendra en charge : - les dépôts sauvages (en charge des communes actuellement ? - l'entretien de chemins ?	La DREAL indique qu'il n'est pas prévu de prendre en charge ces sujets mais la présence de personnels assermentés sur le site sera de nature à prévenir de tels agissements.
<b>Champagne-Ardenne Nature Environnement-CANE :</b> La commission d'enquête recommande des surfaces en zone de quiétude plus conséquentes et d'un seul tenant que celles identifiées à ce stade? Comment mettre en œuvre cette recommandation ?	La DREAL indique que la définition exacte du périmètre des zones de quiétude sera l'objet des discussions lors de l'élaboration du plan de gestion.  Le décret fixe le socle réglementaire de base pour la préservation du patrimoine écologique de la réserve mais il ne peut réglementer finement l'ensemble des pratiques. Pris en conseil d'État, il pourra difficilement évoluer par la suite. Il convient donc de laisser une certaine marge de manœuvre au futur gestionnaire et à l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre du comité consultatif de la RNN pour définir des orientations de gestion précises, adaptées et évolutives. Le préfet assurera un contrôle du gestionnaire.
<b>Champagne-Ardenne Nature Environnement-CANE :</b> Comment s'assurer du maintien des habitats remarquables lors de la phase transitoire du classement en RNN du site ?	La DREAL indique que compte tenu du nombre important de propriétaires sur le périmètre concerné, il n'a pas été possible de prévenir l'ensemble des propriétaires au lancement de l'enquête publique. Cette information préalable aurait permis de déclencher une instance de classement, activant le régime d'autorisation spéciales de la Préfète avec la réalisation de travaux susceptible d'altérer le projet de réserve. Toutefois, Mme la Préfète a mobilisé les acteurs agricoles et forestiers en particulier pour appeler leur vigilance et leur relai d'informations auprès de leurs exploitants afin de limiter

les destructions d'habitats remarquables.  
En outre, un dispositif de veille foncière est à l'étude et sera activé dès que possible afin de cibler les opportunités de ventes de terrains hébergeant de habitats remarquables et favoriser lorsque c'est opportun leur acquisition par des gestionnaires à titre conservatoire.

Après la consultation des CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires) et CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) de l'Aube et de la Haute-Marne, la prochaine étape sera de présenter l'ensemble du dossier et le projet de décret devant le CNPN (Conseil national de la protection de la nature) qui donnera un avis sur le projet de décret (le premier avis portait sur l'opportunité de classement). Il est proposé par Mme la Préfète d'inviter, de nouveau, les membres du CNPN pour une visite sur place afin de mesurer les progrès accomplis depuis leur dernière visite.

N'ayant plus de question, ni de remarque, Mme Dindar remercie l'assemblée avant de clôturer la séance.

**Sans remarque dans les 8 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.**

Le Préfète  
  
Cécile DINDAR

### Personnes présentes – membres du COPIL :

Cécile DINDAR – Préfète de l'Aube	Denis DESMARES, maire de Pont-sur-Seine	Christophe PRON, Membre du Bureau Chambre d'agriculture de l'Aube
Franck MOINARDEAU – Sous-préfet Nogent-sur-Seine	Michel LAMY, Président du PETR Seine en Plaine Champenoise	Stephane CHARBONNEAU – Chargée de mission – UNICEM Grand6est
Jean-François HOU – Directeur DDT 10	Michel GROSJEAN – Champagne-Ardenne Nature Environnement-CANE	Hervé TERREY - Président - Syndicat de la propriété privée rurale de l'Aube
Ludovic PAUL – Chef du service Eau, Biodiversité, Paysages, DREAL Grand Est	Marie DE SAINTE MARESVILLE – Animatrice technique zones humides, Association Nature du Nogentais	Charlotte MAGNAN, Chargée de mission zones humides sur le périmètre du SAGE, SDDEA
Jean-Paul TORRE, Chef adjoint de service biodiversité, DREAL Grand-Est	Alain BOYER – Maire, Commune de Barbuise – Président du bassin Seine Aval au SDDEA, représente Nicolas JUILLET, Président du SDDEA, représente Raphael LANTHIEZ, Présidente de la communauté de commune du Nogentais	Albert DESVERONNIERES – Elu Marcilly-sur-Seine, représentant Benoit BASSAC, maire de Marcilly-sur-Seine
Romuald LORIDAN, chef de cellule Nature et paysage DDT de la Marne	Olivier DOUSSOT, Président FDSEA de Nogent-sur-Seine	Nadine THOMAS – Vice -président cantonal Romilly, FDSEA Aube
Manon MORZADEC, Chargée de mission, DDT de la Marne	Gilles REHAULT, Président AAPPMA Romilly-sur-seine, administrateur de la fédération de pêche de l'Aube	Mathias BENOIST – Responsable élu cantonal Anglure, FDSEA 51
Jean-Albert HOSDEZ – Conseiller municipal Délégué - Commune de Romilly-sur-Seine	Bruno BAUDOUX – Directeur - Fédération de Chasse Aube	Eric BONNOT, Animateur SAGE Bssée-Voulzie, SDDEA
Jean-Baptiste RICHARD – Responsable environnement 10/51, ONF	Sébastien JUILLET – Vice-Président, Fédération de Chasse Aube	Bernard BERTON, maire de Crancey
Fabrice BEYNETTE, Technicien CNPF Grand Est, antenne 10	Jérôme CHAUMONTET – Référent AMI filières Biodiversité – Chambre d'agriculture de l'Aube	Philippe PINON-GUERIN – Directeur – Conservatoire d'Espaces naturels Champagne- Ardenne
Didier ORAIN, Chef de l'ITI Seine Amont, VNF	Annie COULON, Conseillère, département de la Marne	Marie-Hélène GERARD – DGS - Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Jean-Paul CACCIA – Maire de la commune de Conflans-sur-Seine, représentant de Charles De Courson, député de la Marne	Florian LECLERC – Chargé de mission – SAFER Grand-Est	Grégory MORAUX – Directeur – Groupement Champenois
Yolande FRANCOIS Mairie - Marnay-sur-Seine	Corentin LE MORTELLEC, Chambre d'agriculture de l'Aube	Mathias BENOIST, Président arrondissement Sezanne, FDSEA de La Marne
Cyril GAUDRY, Responsable urbanisme à Nogent-sur-Seine		Damien FRANCOIS, Responsable technique, Forêt et Bois de l'Est

### Structures excusées – membres du COPIL :

René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne	François DEHONDT – Responsable Délégué, Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, MNHN	Vanina PAOLI-GAGIN, Sénatrice de l'Aube
Françoise FERAT, Sénatrice de la Marne	Alain BOULARD, Président de la Chambre d'Agriculture Aube/Haute-Marne	Emmanuelle ROUX, Chef du Pôle Protection des Populations – DDETSPP de l'Aube
Dominique THIEBAUX, Président Fédération de pêche Marne	Anne BOSSY, Directrice Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt	Evelyne PERROT, Sénatrice de l'Aube
Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne	Brigitte ROY, DDETSPP de la Marne	Hugues MICHAUT, Chargé de mission Forêt-récolte FIBOIS Grand-Est

